

ACCEPTÉ

Séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue en mode virtuel pour les membres, mais avec une présence à la salle multi de l'édifice Marcel-Simoneau du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour le public, **le mardi 12 mai 2026 à 18 h 30.**

Présences : Mme Valérie Gagnon, présidente et M. François Roy, membres parents; Mmes Lynda Lamoureux, Claudie Potvin et Annie Léveillé, membres du personnel; Mmes Rachel Quirion et Évelyne Lapierre et MM. Frank Meunier et Luciano Martin Ayala Valani, membres de la communauté; M. François Bérard, représentant du personnel d'encadrement sans droit de vote; MM. Sylvain Racette, directeur général et Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration, et Mme Isabelle Boucher, directrice générale adjointe aux affaires éducatives; M. Alexis Dubois-Campagna, coordonnateur aux services du secrétariat général et des communications.

Mmes Marianne Mondon, Marie-Ève Giguère, Sonia Bilodeau et Sonia Loranger et M. Patrick Gauthier ont prévenu de leur absence.

Quorum de la séance

Le quorum est constaté à 18 h 32.

1. Mot de bienvenue, intentions de la rencontre et rappel sur les normes de fonctionnement du CA et les déclarations de conflit d'intérêts

Mme Valérie Gagnon, présidente, présente les intentions de la rencontre et fait un rappel des règles de fonctionnement du CA.

2. Adoption de l'ordre du jour

CA 2026-254

Sur la proposition de Mme Lynda Lamoureux, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du mardi 12 mai 2026.

3. Adoption de la structure administrative des directions d'école 2026-2027

CA 2026-255

Le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* prévoit que le conseil d'administration adopte une structure administrative des cadres d'école qui établit notamment le nombre de cadres par école et la classe de chaque poste.

Attendu les travaux effectués en 2022-2023 afin de réviser le modèle de répartition des effectifs des directions et directions adjointes d'écoles du primaire dans une démarche d'amélioration continue;

Attendu que l'équipe qui a travaillé sur ce modèle de répartition était constituée de représentants des directions d'écoles du primaire, des services des ressources humaines et des ressources financières en présence du directeur général;

Attendu que ce modèle était davantage représentatif des différents critères et de la charge de travail que représente chacun de ces critères;

Attendu, qu'après trois années d'application, les associations de cadres et l'équipe de la direction générale croient pertinent d'effectuer une mise à jour plus formelle de ces critères;

Attendu qu'un comité d'anciennes directions du CSSRS fut mis en place pour réfléchir sur les critères utilisés;

Attendu l'ajustement proposé par ce comité;

Attendu les commentaires et suggestions des associations de cadres;

Attendu la volonté de favoriser l'équité entre les écoles;

Attendu que, depuis trois années, les augmentations de l'effectif étudiant au primaire représentent, au cumulatif, l'effectif étudiant d'une école primaire (plus de 350 élèves);

Attendu les discussions avec l'équipe de direction générale, de la Régie et du Comité de répartition des ressources (CRR);

Attendu que la structure administrative des directions du secondaire, déterminée à même les ressources qu'elles reçoivent (système de pointage), demeure stable.

Sur la proposition de Mme Rachel Quirion, il est unanimement résolu :

- d'ajouter un poste de direction à la structure administrative des directions d'école;
- d'adopter la structure administrative 2026-2027 des directions d'école telle que présentée.

4. Parole du public et suivi

Il n'y a pas de prise de parole du public.

5. Informations de l'équipe de la Direction générale, au besoin

Il n'y a pas de nouvelles informations à être communiquées.

6. Parole des membres du CA

Il n'y a pas de prise de parole des membres.

7. Levée de l'assemblée

À 18 h 57, sur la proposition de Mme Lynda Lamoureux, il est unanimement résolu de lever la séance.

Valérie Gagnon,
Présidente

Alexis Dubois-Campagna,
Coordonnateur au Service du
secrétariat général